

une Réponse le 24. Juin, aussi rapportée, ce Corps respectable est revenu à de secondes Remontrances, par des Députés à Sa Majesté, toujours sur les Edits & la Déclaration enrégistrés au Lit de Justice le 31. Mai. Ces Remontrances, fondées sur les Objets présentés & les récapitulants, ont eu encore leur Réponse de Sa Majesté, & la voici.

*Je viens de faire lire en ma présence les Remontrances de mon Parlement. Elles ne me font point changer de façon de penser. Il n'appartient qu'à moi seul de décider si la nécessité des secours que j'ai demandés est réelle & absolue; & les doutes, que l'on veut lever sur l'utilité du Plan que je me suis proposé, ne peuvent que retarder les soulagemens que je désire de procurer à mes Peuples.*

*Au surplus, je veux bien prendre en bonne part les Remontrances de mon Parlement; mais je vous charge de lui dire que son zèle doit avoir des bornes.*

Le Parlement ayant reçu cette réponse, a nommé des Commissaires pour l'examiner & en faire rapport. De nouvelles & troisièmes Remontrances au Roi en ont été le résultat, & Sa Maj. a bien voulu encore les recevoir. Mr. le Premier Président, accompagné de deux Présidens à Mortier, sont allés les lui présenter le 4. Septembre à *Versailles*, où la Cour étoit revenue du séjour qu'elle a fait à *Compiègne*. On verra dans la suite la Réponse qui y a été faite. Ce Parlement agit très-fortement, mais d'une manière plus modérée dans son procédé vis-à-vis du Trône, que ne le fait le Parlement de *Rouen*, qui ayant refusé d'enregistrer les Edits & la Déclaration enrégistrés au dernier Lit de Justice, la voye de force a été mise en œuvre pour le

con-